



## Preuves tangible contre mon employeur

Par **vahinerii**, le **18/06/2014** à **22:15**

Bonjour,

Je suis en procès contre mon employeur et j'ai reçus la conclusion de la partie adverse (Mon employeur). Je viens de retrouver des documents qui prouvent mes dires cependant on faisant le courrier pour mon avocat, il m'est venu à l'esprit, ***un article dans mon contrat de travail CDI disant que je ne dois en aucun cas communiquer les méthodes de l'organisation de l'employeur, comment dois je procéder?*** [/b]

Est ce que je peux tout de même montrer à mon avocat? afin de prouver que j'ai raison?

c'est un des éléments clé pour mon procès car je suis invalide et à l'heure actuelle, il ne trouve pas de poste adapté à ma situation car je n'aie pas le grade, et pourtant il y a également un article dans la convention qui dis que lorsqu'un agent remplace un agent avec un grade supérieur au tiens, après trois à six mois on officialise le poste. Et en 2010 j'ai été muté sur un poste avec un grade supérieur, jusqu'à aujourd'hui.

Depuis que je suis rentrée dans la société le 03/12/2003, de l'année 2004 à 2005 j'ai tenu des postes avec un grade supérieur au mien sans avoir les connaissances du travail, jusqu'au jour où un ancien agent m'a expliqué que j'étais exploité. Et depuis 2012, je rassemble des nouveaux éléments qui prouvent les faits.

Pardon, mais j'ai une autre question si vous me le permettez?  
Pendant combien de fois il y a un report?

Merci beaucoup le temps que vous nous accordé.

Merveilleuse semaine à vous.

Par **moisse**, le **20/06/2014** à **10:21**

Bonjour,

Même sans cette clause écrite, votre obligation de loyauté demeure écrite dans le marbre.

Mais cela ne concerne en rien la justice, et vous pouvez donc vous entretenir avec votre avocat, et lui remettre les documents en votre possession s'ils ont été récupérés régulièrement (pas volés en fracturant le tiroir du patron).

Pour les reports cela dépend de l'agressivité de votre avocat et au contraire de l'habileté de l'autre avocat.

Par **vahinerii**, le **20/06/2014** à **22:11**

Bonjour Moisse,

Je vous remercie infiniment de m'avoir si bien renseigner, je suis heureuse que la lanterne à pu être éclairé.

merci beaucoup

c'est très gentille.